



**BARREAU  
DE  
BRUXELLES**  
ORDRE  
FRANÇAIS



**Carrefour**  
des stagiaires

## Mémorandum relatif au Projet Audience

### 1. Introduction

Le règlement du stage impose aux stagiaires de fréquenter effectivement les audiences. Il s'agit d'un élément essentiel de la formation des stagiaires. Cependant, eu égard à la spécialisation croissante du barreau, il apparaît que de nombreux stagiaires n'assistent que peu, voire pas, aux audiences des cours et tribunaux. De plus, les stagiaires ne reçoivent aucune formation pour les préparer aux audiences qu'ils devront fréquenter avec les travers que l'on sait et dont se plaignent les magistrats.

C'est pourquoi la commission du stage du conseil de l'Ordre a émis, en son temps, l'avis que les stagiaires devraient pouvoir remplacer, une fois l'an, une réunion de colonne du Bureau d'Aide Juridique par l'assistance à une audience, non pas du côté du public ou des plaideurs, mais aux côtés des magistrats.

Ce point de vue particulier a pour but de sensibiliser les stagiaires aux problématiques les plus fréquentes qui sont rencontrées lors des audiences et qui peuvent être évitées et de leur faire prendre conscience des éléments qui font la force d'une bonne plaidoirie ou au contraire, la desservent, en parallèle avec l'application concrète des règles de droit et de procédure.

Au cours des années judiciaires 2009 – 2010 et 2010 – 2011, le Carrefour des stagiaires, représenté par la commission BAJ, a concrétisé ce projet dénommé « Projet Audience » en renforçant son caractère formateur par le biais d'une coopération accrue avec les magistrats.

Suite au succès rencontré, tant auprès des magistrats que des stagiaires lors de l'édition 2012-2013, il a été décidé de réitérer l'expérience pour l'année 2013-2014.

Deux changements ont cependant été apportés afin d'enrichir l'entreprise et d'ouvrir au plus grand nombre l'apport formateur indéniable que constitue le projet audience.

D'une part, en l'ouvrant également aux avocats en première année de stage et d'autre part, en proposant aux stagiaires de participer par deux fois au projet.

Il y aura, en effet, deux vagues d'audiences cette année : une première d'octobre à décembre 2013 et une seconde de mars à mai 2014.

Monsieur le bâtonnier Vlies et Me Boonen, dauphin de l'Ordre, soutiennent ce projet et sont convaincus, tout autant que le Carrefour des stagiaires, que sa mise en place apportera aux stagiaires un regard nouveau sur leur pratique quotidienne qui sera bénéfique à tous.

## 2. Objectifs du projet

Le but du Projet Audience est de permettre aux stagiaires qui le souhaitent d'adopter un nouveau point de vue – celui du juge – pour leur permettre de comprendre les éléments essentiels d'une bonne plaidoirie et les erreurs à éviter.

Le projet s'inscrit dans le cadre d'une formation pratique qui englobe notamment les aspects suivants :

- le déroulement de l'audience ;
- les incidents d'audience ;
- les notions de procédure.

En se trouvant, pour une fois, de l'autre côté de la barre, le stagiaire aura l'occasion de se mettre dans la « peau du juge ». Si les notions juridiques parfois très théoriques seront mises en pratique, ce sera aussi l'occasion de voir comment éviter les incidents qui font perdre du temps, quels sont les éléments sur lesquels insister, comment présenter un dossier pour qu'il soit compréhensible, comment aborder les magistrats et présenter son exposé oral, ...

## 3. Mise en œuvre concrète

### 3.1. Juridictions sollicitées (arrondissement judiciaire de Bruxelles)

- a. Justices de paix des 19 communes de Bruxelles
- b. Tribunal de police
- c. Tribunal de première instance
  - i. Commerce
  - ii. Jeunesse
  - iii. Famille
  - iv. Instruction
  - v. Correctionnel
- d. Tribunal du travail
- e. Cour d'appel
- f. Cour du travail

### 3.2. Organisation

#### 3.2.1 Contact avec les magistrats

Dès le début du mois de septembre, la Commission BAJ prend contact avec les magistrats des différents tribunaux afin de les faire participer au projet.

Ceux d'entre eux qui le souhaitent peuvent cependant spontanément envoyer un courriel à la Commission BAJ ([projet.audience@gmail.com](mailto:projet.audience@gmail.com)) avec la mention « projet audience – magistrat ».

Les magistrats peuvent s'inscrire jusqu'au 22 septembre 2013 pour les audiences qui se dérouleront du 14 octobre 2013 au 13 décembre et jusqu'au 23 février 2014 pour les audiences entre le 17 mars et le 30 mai 2014. Il leur est évidemment loisible de donner, dans un seul mail, leurs disponibilités pour les deux vagues d'audience.

Les magistrats recevront la liste des stagiaires qui assisteront à leur audience, au plus tard, le 6 octobre 2013 pour les audiences de 2013 et le 9 mars 2014 pour les audiences de 2014.

Un rapport leur sera ensuite transmis au plus tard le 30 juin 2014.

### 3.2.2 Répartition des stagiaires entre les différents magistrats

1. Un premier appel à candidature sera lancé du 1<sup>er</sup> septembre 2013 au 27 septembre 2013 afin de permettre aux stagiaires désireux de participer à ce projet de s'inscrire auprès de la commission BAJ qui gère les inscriptions.

Un deuxième appel à candidature aura ensuite lieu du 1<sup>er</sup> février 2014 au 23 février 2014.

Chaque stagiaire sera invité à indiquer ses matières de prédilection, ses disponibilités et les audiences auxquelles il souhaite assister (annexe 1).

2. Une fois la liste des stagiaires participants arrêtée, la commission BAJ répartira les stagiaires en plusieurs groupes, chaque groupe étant rattaché à un magistrat.

Pour faciliter cette « répartition », chaque magistrat participant au projet fera part à la commission BAJ du nombre d'audiences durant lesquelles les stagiaires seront accueillis, ainsi que du nombre de stagiaires par audience (max. 2).

3. La commission BAJ adressera alors à chaque stagiaire un courriel lui proposant une date d'audience. Si la date proposée ne convient pas au stagiaire, celui-ci dispose d'une semaine pour contacter la Commission BAJ qui fera son possible afin de lui trouver une autre date d'audience. Un magistrat sera ensuite désigné et ses coordonnées seront transmises au stagiaire qui se mettra directement en contact avec lui, selon le mode choisi par le magistrat (téléphone ou e-mail).

4. La prise de contact entre le stagiaire et le magistrat permettra également de connaître les modalités pratiques de l'audience souhaitées par le magistrat (heure et lieu de rendez-vous, port de la toge, questions éventuelles, etc.).

Le stagiaire disposera d'une semaine à compter de la réception du courriel qui lui aura été adressé pour contacter le magistrat et en informer la commission BAJ. Si le stagiaire ne prend pas contact avec le magistrat dans ce délai, il sera omis de la liste des stagiaires inscrits au Projet Audience.

La commission BAJ s'engage à ne divulguer les données confidentielles qui lui seront transmises qu'en vue de mettre les magistrats et les stagiaires en contact pour l'organisation du projet.

### 3.2.2. L'audience

Les audiences ont lieu entre le 14 octobre 2013 et le 13 décembre 2013 et entre le 17 mars 2014 et le 30 mai 2014.

1. Avant le début de l'audience, les magistrats et les stagiaires font un débriefing du rôle. À cette occasion, les stagiaires sont invités à poser leurs éventuelles questions et les magistrats à attirer l'attention des stagiaires sur les points qui seront abordés ou sur les problèmes susceptibles de se produire au cours de l'audience.

2. Chaque magistrat règle la police de son audience, en ce compris notamment la question du port de la toge (il se peut donc qu'un magistrat souhaite le port de la toge et un autre pas), l'endroit où se place le stagiaire (en fonction de la configuration de la salle d'audience).

Le stagiaire ne peut, cependant, être relégué au fond de la salle d'audience sans perdre le bénéfice formateur du projet et se tiendra, autant que possible, aux côtés du/des magistrats.

Le magistrat et le stagiaire veilleront à ce qu'il n'y ait pas de confusion possible dans l'esprit des plaideurs et justiciables quant à la nature de l'intervention de l'avocat stagiaire.

3. Le stagiaire reste présent pendant toute la durée de l'audience. Les seules interruptions sont celles décidées par le magistrat.

4. Le stagiaire ne participera au délibéré que s'il y est expressément autorisé par le magistrat.

5. Après chaque audience, un dialogue s'instaurera entre le magistrat et le stagiaire concernant le déroulement de l'audience, les incidents (positifs et négatifs) de l'audience, les notions de procédure qui ont été abordées au cours de l'audience, les points de droit essentiels soulevés lors des affaires plaidées, etc. selon les disponibilités des magistrats.

6. Les stagiaires seront tenus à une stricte confidentialité (annexe 4).

7. Ensuite de l'audience, le stagiaire sera invité à adresser à la commission BAJ un rapport d'audience et une attestation de confidentialité signée par le magistrat, indispensables pour pouvoir bénéficier de l'équivalence à une réunion de colonne.

Ces rapports seront ensuite synthétisés en un rapport global qui sera transmis aux magistrats pour le 30 juin 2014 au plus tard (aussi bien pour les audiences de la première vague que pour la seconde).

Après envoi aux magistrats de ce rapport global, la commission BAJ remettra aux stagiaires une attestation de présence à l'audience qui lui permettra de remplacer une réunion de colonne.

#### **4. Personnes de contact au sein du Carrefour des stagiaires**

Pour toutes questions, informations ou réclamations, n'hésitez pas à contacter la Commission BAJ sur l'adresse du projet ([projet.audience@gmail.com](mailto:projet.audience@gmail.com)) ou en cas d'urgence en envoyant un courriel à [pierre.bourgeois@dml-law.com](mailto:pierre.bourgeois@dml-law.com).

#### **5. Rappel des dates principales**

Deuxième semestre 2013 :

- **22 septembre 2013 : date limite de réponse des magistrats souhaitant participer au projet**
- **1<sup>er</sup> septembre 2013 – 27 septembre 2013 : appel à candidatures**
- **23 septembre 2013 – 6 octobre 2013 : répartition des stagiaires inscrits dans les différentes chambres**
- **14 octobre 2013 – 13 décembre 2013 : Audiences**
- **5 janvier 2013 : date limite d'envoi des rapports par les stagiaires à la Commission BAJ.**

Premier semestre 2014 :

- **23 février 2014 : date limite de réponse des magistrats souhaitant participer au projet**
- **1<sup>er</sup> février 2014 – 23 février 2014 : appel à candidatures**
- **24 février 2014 – 9 mars 2014 : répartition des stagiaires inscrits dans les différentes chambres**
- **17 mars 2014 – 30 mai 2014 : Audiences**
- **15 juin 2014 : date limite d'envoi des rapports par les stagiaires à la Commission BAJ**
- **30 juin 2014 : date limite de communication des rapports aux magistrats participants.**

### Annexe 1. Coordonnées du stagiaire

(A retourner, complété, par **e-mail** : projet.audience@gmail.com)

Nom :

Prénom :

Cabinet :

Maitre de stage :

Année de stage :

Matières pratiquées :

Juridiction choisie (max. 3 choix)

- a. Justices de paix
- b. Tribunal de police
- c. Tribunal de première instance
- d. Chambre du conseil (instruction)
- e. Tribunal correctionnel
- f. Tribunal de commerce
- g. Cour d'appel
- h. Tribunal du travail

Pourquoi ?

---

Date et signature

**Annexe 2. Coordonnées du magistrat**

(A retourner, complété, par **e-mail** : projet.audience@gmail.com)

Nom :

Prénom :

Juridiction :

Chambre :

Nombre d'audiences au cours desquelles le magistrat accueillera un (deux) stagiaire(s) :

Dates (si disponibles) :

*Première vague (du 14 octobre au 13 décembre 2013):*

*Deuxième vague (du 17 mars au 30 mai 2014):*

Nombre de stagiaires par audience :        un        –        deux

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

Moyen de contact privilégié pour le(s) stagiaire(s) :

Remarques éventuelles :

---

Date et signature



**Annexe 3. Modèle de rapport d'audience à compléter par le stagiaire**

(A retourner, complété, par **e-mail** : projet.audience@gmail.com)

Nom :

Prénom :

Juridiction :

Chambre :

Composition du siège :

Date de l'audience :

Comment êtes-vous rentré en contact avec le magistrat qui vous a accueilli :

Pourquoi avoir choisi cette juridiction ?

Comment s'est déroulée l'audience :

Que retiendrez-vous ?

Que vous a apporté ce projet ?

Avez-vous été satisfait de l'organisation du Projet Audience par la commission BAJ ?

Si non, pourquoi ?

---

Date et signature